

v



Monsieur Thierry AMOUROUX
Président du Conseil départemental
de l'Ordre des infirmiers de Paris
63, rue Sainte-Anne
75002 PARIS

Paris, le 7 juillet 2011

Secrétariat : 01 71 93 84 53
presidente.cnoi@ordre-infirmiers.fr
Réf : DLB/2010. 2011

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du communiqué du site Internet de votre CDOI daté du 29 juin, affirmant : « *Lâchée depuis avril par la majorité de son Bureau National, et désormais ultra minoritaire au sein du Conseil National, Dominique Le Bœuf s'accroche désespérément à son siège, malgré l'évidence de l'échec de sa présidence. (...) « Le CNOI va donc se réunir de nouveau le 8 juillet pour révoquer sa Présidente (...) A partir de là, l'ONI va repartir sur de nouvelles bases, avec une nouvelle organisation, et une nouvelle gouvernance, pour répondre au mieux aux attentes des infirmières de terrain, dans un climat apaisé. »*

Vous poursuivez ainsi sans relâche le feuilleton de vos attaques violentes à mon encontre.

Des attaques qui utilisent régulièrement des moyens que vous savez être déloyaux : le mensonge, l'illégalité et le viol flagrant de nos règles communes.

Chaque fois que possible, j'ai préféré garder là-dessus ma réserve, pour maintenir au sein de notre institution un équilibre confraternel propre à soutenir l'action collective. Mais votre volonté personnelle, obstinée, de nuire – une fois de plus abritée sous le couvert du CDOI de Paris – ne connaît plus de limite. Je suis donc contrainte d'y répondre, pour l'édification de tous nos collègues sur ce que valent, à la fois, vos prétentions et votre bilan ordinal personnel.

Vos prétentions

Les quelques lignes ci-dessus font un concentré fort significatif de la déloyauté que je viens de mentionner :

Le mensonge :

Rien ne vous permet de prétendre que le Bureau national (aux réunions duquel, heureusement, vous ne participez pas) m'aurait « lâchée », comme vous l'écrivez vulgairement. C'est une calomnie. Vous osez, aussi, me dire « ultra minoritaire » au sein du Conseil national, alors même que celui-ci m'a renouvelé majoritairement sa confiance le 31 mai, provoquant votre dépit. Et ce ne sont pas 15 conseillers (sur un effectif complet de 52) que vous avez entraînés à quitter la séance le 28 juin, pour la mauvaise raison que je vais indiquer dans un instant, qui pourraient vous octroyer

une majorité de rechange. Voilà votre conception de la vérité, comme votre conception de la démocratie institutionnelle.

L'illégalité

Pour les raisons très claires, on ne « révoque » pas un élu en cours de mandat sans que la loi, par exception, l'autorise. C'est pourquoi je ne saurais être tentée de demander au CNOI, ou au CDOI de Paris, votre propre révocation...

Mais j'ai le devoir de ne pas permettre des manœuvres illégales au sein de notre Conseil, qui est le garant ultime du droit au sein de notre Ordre. Vous avez appelé à une telle illégalité : vous n'avez naturellement pas eu satisfaction. C'est pourquoi vous avez quitté la séance avec un certain nombre de collègues.

Allez-vous recommencer ? Eh bien, oui ! Et non content de vouloir répéter votre tentative de coup de force le 8 juillet, vous nous annoncez déjà qu'elle va réussir ! Quel démocrate, à nouveau, se cache en vous (!).

Le viol de nos règles

Vous méprisez toujours plus gravement notre règlement de l'Ordre, qui dispose (point 2.1.1) : *« En toute circonstance, le conseiller ordinal veille à donner une bonne image de l'institution. Il s'interdit, à son égard, tout propos de nature à nuire à son crédit. Il s'abstient de dénigrer ou contredire publiquement une position ou décision qu'elle a arrêtée. Ce principe de loyauté s'applique de la même manière à titre collectif, aux différents conseils qui représentent l'ONI pour les infirmiers et à l'extérieur. »*

En piétinant ainsi notre loi commune, vous ruinez votre propre légitimité. Mais en outre, vous portez des coups très durs au crédit moral de l'Ordre. Donc à son existence, car elle y est intimement liée. Il n'est pas étonnant que les rapports de l'Ordre avec certains partenaires institutionnels puissent se détériorer, comme vous l'avez complaisamment souligné ailleurs, quand quelques-uns, dans nos rangs, mènent cette politique malveillante de terre brûlée. Mais peut être votre politique est-elle, justement, celle du pire ?

Votre bilan ordinal personnel

Sur ces bases détestables, vous nous annoncez donc, à partir du 8 juillet, *« une nouvelle gouvernance, pour répondre au mieux aux attentes des infirmières de terrain, dans un climat apaisé. »*

Nous venons de voir quelle est votre qualification en matière de promotion de la paix... Mais nous pouvons aussi mesurer vos performances ordinales personnelles, pour nous demander à quoi ressemblerait une éventuelle *« nouvelle gouvernance »* à votre image.

Vos performances d'inscription au tableau

La gouvernance du Conseil départemental de Paris se caractérise par une inertie remarquable, dans le premier département de France, où l'Ordre aurait tant à faire utilement.

Les inscriptions à votre tableau se montent à 10,23 % de l'effectif du répertoire ADELI, contre une moyenne nationale de 18,68%. Cela classe Paris dans les dernières positions de toute la France.

A titre indicatif, les 40 premiers départements réalisent un taux d'inscriptions d'au moins 20%. Cinq dépassent les 35%. Les 17 départements ayant moins de 2 000 infirmiers au fichier ADELI ont inscrit plus de deux fois plus d'infirmiers que Paris ! Ces départements, que vous évoquez volontiers avec condescendance, n'ont donc aucune leçon à recevoir de vous.

Vos autres réalisations

Il suffit de consulter notre site Internet national et ceux des CDOI et CROI, grâce aux liens de notre réseau, pour constater le foisonnement et la richesse de nos travaux, sans hiérarchie ni d'intérêt, ni de lieu. Le Conseil départemental de Paris n'a pas souhaité intégrer ce réseau. Je vous invite néanmoins à vous instruire et à prendre des leçons auprès de bien des départements.

En visitant le site de votre Conseil, en effet, on y voit bien peu de réalisations. En dehors des réunions internes à l'institution et de vos diverses "motions" ou "communiqués", étrangers à vos compétences départementales, je n'y ai noté que très peu d'initiatives départementales.

En vertu de l'article L. 4312-3, I, précité du CSP et de notre règlement intérieur (point 3.2.1 : Information réciproque), je vous demande donc communication de toutes vos délibérations de Conseil, hors inscriptions au tableau, pour que chacun puisse juger de vos initiatives et de vos réalisations.

Par ailleurs, en tant que membre du Conseil national, quelle contribution personnelle avez-vous apportée à la somme considérable de travaux qui en sont sortis depuis deux ans et demi ?

Vous n'avez demandé ni accepté d'animer aucun travail, aucune réflexion, de préparer aucun document, sauf un : concernant, justement, les services que l'Ordre pourrait proposer aux « infirmiers de terrain ». Il était si faible que le Conseil, ne pouvant rien en faire en l'état, vous a demandé de le reprendre mais, depuis, nous n'en avons plus entendu parler.

Pensez-vous, au vu de ce bilan indigent, inspirer « *un élan qui ne peut être porté que par une équipe renouvelée* » ou incarner « *un souffle nouveau* » selon les expressions d'un autre de vos communiqués, le 31 mars dernier ?

Votre gestion

Vous vous plaisez à critiquer sans cesse la gestion budgétaire du Conseil national, qui aurait, notamment, prévu des moyens excessifs pour nos différents conseils

A cet égard, il est bien facile de faire état de frais de fonctionnement réduits à Paris. Les déplacements y sont aisés, grâce à un maillage très dense des transports en commun, et leur coût est largement pris en charge par les employeurs. Il n'en va pas de même pour les départements ruraux et les grandes métropoles de province : là, il en coûte aux élus en temps et en argent de se déplacer d'un bout du département à l'autre, sans compter les conditions climatiques qui peuvent compliquer encore ces déplacements.

Vous prétendez que le Bureau national est loin des réalités du terrain. Il me semble au contraire que votre parisianisme vous égare, loin de tous les confrères que je rencontre partout, au plus près de leurs réalités locales. J'ajoute que le Conseil départemental de Paris est logé depuis le début avec le Conseil national dans les premiers locaux loués en France par l'Ordre. Il échappe donc à tous les soucis matériels et il a toutes facilités d'accès à nos services communs. Les autres CDOI ne sont pas tous à la même enseigne. Votre vision des choses est donc peu décente, quand vous profitez de commodités que beaucoup vous envient.

En comparaison des petits départements souvent actifs face à la pénurie médicale française, où le rôle des infirmiers est primordial en matière de qualité des soins, un Conseil départemental de Paris au fonctionnement quasi inerte coûte, lui, beaucoup trop cher aux infirmiers, tant par la pauvreté de ses initiatives que par l'absence de recettes qui font gravement défaut à l'institution tout entière. Ce sont les autres CDOI qui financent celui de Paris !

L'équilibre du budget prévu pour vous le 29 mars dernier, en fonction de vos demandes, nécessiterait, avec la cotisation des infirmiers salariés à 30 €, d'inscrire à Paris cette année 6,5 fois plus d'infirmiers que ceux déjà inscrits en deux ans. Soit 15 000 dossiers à gérer, cotisations à recevoir ou à relancer, des appels téléphoniques à l'avenant, etc. Allez-vous atteindre cet objectif demain plus qu'hier ?

En bref, il incombe à votre propre gouvernance de veiller à remplir vos missions départementales, plutôt que de dénigrer vos collègues qui travaillent davantage ailleurs.

Pour terminer, je voudrais vous faire part à titre personnel de mon affliction, face aux comportements déloyaux que vous m'avez contrainte à relever ci-dessus.

L'Ordre national des infirmiers n'a pas seulement des préoccupations juridiques, techniques et matérielles. Il a d'abord, fondamentalement, une vocation éthique. C'est pour cela aussi que tous les coups n'y sont pas permis.

Un élu ordinal qui s'enfoncé dans des pratiques incompatibles avec les valeurs et les engagements que, devant les infirmières et les infirmiers, nous nous sommes donnés, perd ce qu'il a de plus précieux dans le sens que doit revêtir son mandat.

Je préfère me souvenir d'un temps pas si lointain où nous préparions ensemble un Ordre par amour de notre profession. C'est ce qui a réuni les femmes et hommes dont vous faisiez alors partie, nous qui « *défendions inconditionnellement ces principes éthiques et ces valeurs humanistes qui donnent à l'exercice de notre profession tout son sens et sa portée pour répondre au mieux aux besoins de la population* ». Aujourd'hui, j'en ai bien peur, c'est la divergence sur le sens de notre action, tournée pour ce qui me concerne vers nos confrères et nos patients, et non vers des démarches polémiques et personnelles, qui nous sépare.

Recevez, dans cet esprit, Monsieur le Président, mes salutations attristées.

Dominique LE BCEUF

